



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/112

Autorisation de signer le traité de concession avec la SPL « Ametarra ».

M. le maire expose à l'assemblée :

1°/ Rappel du contexte :

Par délibération N°2016/19 en date du 25 janvier 2016 et suite au bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain « Cœur de ville », le conseil municipal a autorisé M. le maire à confier à la SPL « Ametarra » la mission d'élaborer les pièces constitutives à une concession d'aménagement afin de lancer la phase opérationnelle du projet d'aménagement « Cœur de ville ».

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le traité de concession ci-joint et les documents qui y sont annexés ;
D'autoriser M. le maire à signer ledit traité de concession.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération N°2014/178 du 30 juin 2014 relative à l'instauration du périmètre d'étude du « cœur de ville » ;
Vu la délibération N°2015/74 du 23 mars 2015 relative à la création de la société publique locale « Ametarra » ;
Vu la délibération N°2015/385 du 26 octobre 2015 relative à la concertation - Elaboration du projet de renouvellement urbain « cœur de ville » ;
Vu la délibération N°2016/19 du 25 janvier 2016 relative au bilan de la concertation projet de renouvellement urbain « cœur de ville » ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 avril 2016 ;

APPROUVE

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés
(M. le maire, M. Sbraggia, Mme Ottavy, M. Balzano et Mme Santoni-Brunelli ne prenant pas part
au vote)**

le traité de concession ci-joint et les documents qui y sont annexés.

AUTORISE

M. le maire à signer ledit traité de concession.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

